



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20260402-DEL\_2026\_04\_022-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 2 AVRIL 2026

Le 2 avril 2026 à vingt heures et deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Anne GRAVELEAU (n'a pas pris part au vote de la délibération n°2026-04-049), M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Virginie POLIZZI, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN, M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 10 avril 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général des impôts et notamment son article 1650,

**Considérant** l'installation du Conseil municipal le 20 mars 2026,

**Considérant** l'installation dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs composée de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants et présidée par le Maire ou son Adjoint délégué,

**Considérant** que le Conseil municipal doit proposer une liste de contribuables avec un nombre suffisant de membres titulaires et suppléants afin que le Directeur des finances publiques établisse la liste définitive,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** le rapport de M. le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DRESSE** la liste des contribuables suivante :

Titulaires	Suppléants
Romain MILLARD	Virginie POLIZZI
Dominique FONTENAILLE	Claire ABADIE-MARTEIL
Pascal FOURNIOUX	Olivier LEHOUSSEL
Nathalie PLUMAIL	David POLIZZI
Michèle BOULANGER	Dominique ROUSSEAU
Lili-Rose BLANCHARD	Karine LORIN
Patrick FAURE	Amina ABICHOU
Marina BOUTAULT-LABBE	Fanny DUTILLIEUX

**DRESSE** la liste complémentaire des contribuables suivante :

Liste complémentaire
Patrick COSSARD
Sandrine LEMONNIER
Eric TYRAN
Jacques FANTOU
Daniel GAUTIER
Ophélie GUIN

**DIT** que cette liste sera adressée au Directeur des finances publiques aux fins d'arrêter la composition de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 2 avril 2026,

Le Maire,



**Victor DA SILVA**

Le Secrétaire,

**Christophe OLIVIER**